

Le Gouvernement Wallon soumet à enquête publique la cartographie de l'éolien en Wallonie. Le dossier est consultable à l'Administration Communale selon les heures définies dans l'avis d'enquête publique et ce du 16 septembre au 30 octobre. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'Urbanisme au 065/ 88 7340.

WALLONIE

Avis d'enquête

Cartographie de l'éolien en Wallonie

Par décision du 11 juillet 2013, le Gouvernement wallon a adopté provisoirement **la carte positive de référence traduisant le cadre actualisé, associée à un productible minimal par lot permettant de développer le grand éolien à concurrence d'un objectif de 3.800 GWh à l'horizon 2020**

Cette décision modifie la décision du 21 février 2013, suite au rapport sur les incidences environnementales et aux avis préalables des communes.

Avant de procéder à l'adoption définitive de cette carte, le Gouvernement a chargé les Ministres du Gouvernement wallon, Philippe Henry et Jean-Marc Nollet d'organiser l'enquête publique y relative.

Cette enquête publique est organisée **du 16 septembre au 30 octobre 2013** selon les dispositions du Livre 1er du Code de l'Environnement.

La carte fait aussi l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.

Les pièces mises à la disposition du public à cette occasion sont, outre la carte positive de référence traduisant le cadre actualisé, objet de l'enquête :

- la carte des lots croisée avec les zones favorables, à différentes échelles ;
- une fiche synoptique par commune ;
- le dossier méthodologique ;
- le rapport sur les incidences environnementales ;
- le cadre de référence.

Ces documents sont mis à la disposition du public durant la période de 45 jours sur le site internet <http://spw.wallonie.be/dgo4/eolien> et au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n° 14 à 7340 Colfontaine aux jours et heures d'ouverture suivants :

- du lundi au vendredi de 9H à 12H
- le mardi de 16H à 20H **uniquement sur rendez-vous ('065/88.73.40)**
- le mercredi de 14H à 16H

Les bureaux seront fermés le vendredi 27/09/2013 et le lundi 30/09/2013.

Les réclamations et observations doivent être envoyées **pour le 30 octobre 2013** par courrier électronique à l'adresse Eolien.dgo4@spw.wallonie.be, par télécopie au 065.88.73.49, par courrier ordinaire au Collège communal, Place de Wasmes n° 22 à 7340 Colfontaine.

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Avant la clôture de l'enquête publique, tout tiers intéressé peut exprimer verbalement ses observations et réclamations **sur rendez-vous** au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n° 14 à 7340 Colfontaine - ('065/88.73.40).

La séance de clôture de l'enquête publique se tiendra **le 30 octobre 2013 de 10 heures à 12 heures** au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n° 14 à 7340 Colfontaine.

Le Directeur général,
L'Echevin du Cadre de vie,

(s) J.-P. CULEM

(s) G. NINFA